

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIÈRE
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 828

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

312 631 195 RCS Dunkerque.

THDF.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 50000.00 EUR.

Adresse : 5, Rue Louis Blanqui, Zi de Grande-Synthe, 59760 Grande-Synthe.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE IDINAA Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 2.157.321,19 euros Siège social : Centre Routier de Transport (CRT) - 5 Rue Louis Blanqui 59760 GRANDE-SYNTHÉ 391.862.315 RCS DUNKERQUE (société absorbante) ET THDF Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 50.000 euros Siège social : Centre Routier de Transport - 5 Rue Louis Blanqui Zi de Grande-Synthe 59760 GRANDE-SYNTHÉ 312.631.195 RCS DUNKERQUE (société absorbée) AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé signé par voie électronique en date du 23 Octobre 2023, la société IDINAA et la société THDF ont signé un projet de fusion aux termes duquel la société THDF transmettrait, à titre de fusion, à la société IDINAA l'ensemble de son patrimoine. Sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, la société THDF ferait apport à la société IDINAA de la totalité de son actif, soit 343.535 €, à charge de la totalité de son passif, soit 3.003.164 €. L'actif net transmis s'élèverait à - 2.659.629 €. L'opération de fusion prendrait effet comptablement et fiscalement au 1er Janvier 2023, les opérations réalisées par la société THDF depuis cette date devant être considérées comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la société IDINAA. Conformément à la réglementation comptable, les valeurs d'apport retenues dans le cadre de la fusion sont les valeurs nettes comptables. La société IDINAA détenant la totalité des 2.500 actions composant le capital social de la société THDF, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun rapport d'échange n'a été déterminé et il n'y a aucune prime de fusion. La différence entre, d'une part, la valeur de l'actif net transmis, soit - 2.659.629 € et, d'autre part, la valeur nette comptable des actions THDF, soit 20 €, constituerait un mali de fusion qui ressortirait à 2.659.649 €. La société THDF sera dissoute de plein droit, sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 30 Novembre 2023. Les créanciers des sociétés absorbante et absorbée dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de

commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE le 24 Octobre 2023 tant pour la société absorbante que pour la société absorbée..

